

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 30 JUIN 2017

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017096

Présents : 23

Votants : 32

**Objet : Maison pluri professionnelle de santé à Dourdan : travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal
– Attribution du marché – Attribution de l'avenant n° 1 du lot n°4 A**

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Didier LECRENAIS :

La commune a fait des travaux de réhabilitation d'un bâtiment appartenant à la commune, rue des Vergers Saint-Jacques afin de créer une maison pluri professionnelle de santé.

Le marché est décomposé en lots comme suit :

Lot n°1	Démolition, curage, Gros-œuvre, Sols Durs, VRD
Lot n°2	Menuiserie extérieure
Lot n°3	Bardage, Etanchéité, Couverture, ITE
Lot n°4	Cloisons, Faux-plafonds, Menuiseries intérieures
Lot n°5	Revêtements de sols souples, Peinture
Lot n°6	Electricité
Lot n°7	Plomberie, Chauffage, Ventilation

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour le lot n° 4 A et doivent faire l'objet d'un avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme - Travaux - Développement durable » du 12 juin 2017,

Vu la délibération n°DEL2016098 du Conseil Municipal du 16 septembre 2016 attribuant le marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal,

Considérant la nécessité de passer l'avenant n°1 pour le lot n°4 A pour des prestations supplémentaires, joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de l'avenant n°1 pour le lot n°4 A,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 pour le lot n°4 A,
- **de dire que** les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : 11 JUIL. 2017**
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour l'Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET